

Rédacteurs, traducteurs, communicateurs francophones Quels sont les besoins actuels et futurs de l'Ontario ?

Christine Klein-Lataud et Geneviève Quillard

Volume 31, numéro 4, décembre 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/003897ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/003897ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Klein-Lataud, C. & Quillard, G. (1986). Rédacteurs, traducteurs, communicateurs francophones : quels sont les besoins actuels et futurs de l'Ontario ? *Meta*, 31(4), 455–457. <https://doi.org/10.7202/003897ar>

**RÉDACTEURS, TRADUCTEURS,
COMMUNICATEURS FRANCOPHONES:
QUELS SONT LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS
DE L'ONTARIO?**

Le premier mars 1985, à l'invitation de l'École de traduction du Collège Glendon, des représentants des services publics (à l'échelon fédéral, provincial, et municipal), des associations francophones et du secteur privé ont rencontré des formateurs pour essayer de définir les besoins actuels et futurs de l'Ontario en matière de traduction, et, plus généralement, de communication en français.

**IL NE FAUT PAS JETER LA POIGNÉE
APRÈS LE MARTEAU...**

Personne, hormis les traducteurs, ne semble savoir ce qu'est la traduction: tout être parlant vaguement deux langues est censé être capable de traduire. C'est la raison pour laquelle, dans le secteur public comme dans le secteur privé, les textes à traduire sont encore souvent confiés à des secrétaires bilingues (« *translation secretaries* » dans les anciennes descriptions de poste), voire à n'importe quel employé. De surcroît, on ne prend pas en considération la langue première du traducteur, que l'on fait traduire indifféremment vers l'anglais ou le français, selon les besoins.

Étant donné que l'on part de l'idée naïve qu'à un terme A correspond toujours un terme A', et que ce qui s'énonce d'une certaine façon dans une langue peut tout naturellement être reproduit littéralement dans une autre langue, on demande fréquemment au « traducteur » de fournir séance tenante un texte dans la langue seconde, ce qui:

a) exerce sur lui, même s'il est compétent, une pression telle que la qualité de son travail ne peut que s'en ressentir: traduction vite faite est rarement bien faite;

b) amène à ignorer non seulement les différences des systèmes linguistiques mais aussi les diffé-

rences culturelles. L'efficacité d'une publicité, par exemple, est loin d'être universelle, car elle dépend totalement du public auquel elle s'adresse. Il est probable qu'il faudra adapter le texte anglais si l'on veut que le message produise sur le récepteur francophone le même effet que sur le récepteur anglophone. Or, une adaptation demande d'ordinaire une assez longue réflexion et il est tout à fait utopique d'attendre du traducteur qu'il l'effectue instantanément.

On lui impose aussi fréquemment de très fortes contraintes d'ordre matériel: puisque le texte anglais tient en trois pages, pourquoi le texte français n'en ferait-il pas autant?

Il est donc urgent d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du public dans deux directions.

a) Auprès du client qui commande la traduction. Il faut lui demander d'accorder des délais raisonnables et de fournir les documents nécessaires: catalogues, rapports, tout type d'information pertinente. Pour lui faire prendre conscience de l'importance de la qualité linguistique, on a suggéré de lui adresser un exemple de mauvaise traduction dans sa propre langue. On aimerait aussi voir l'ATIO produire un dépliant d'information à l'usage du demandeur de traduction lui expliquant simplement et brièvement la nature du travail qu'il désire. Il soulignerait par exemple qu'à deux mots anglais peuvent correspondre quatre mots français, qu'un texte français compte en moyenne 20% de mots de plus que le texte anglais, et qu'il convient donc, sauf en cas de contrainte technique absolue, de laisser le plus de liberté possible au traducteur. On éviterait ainsi que le client « améliore » à la lumière de ses propres connaissances (ignorances) linguistiques les textes fournis par le traducteur. C'est ainsi qu'un client s'indigne que le traducteur ose qualifier de ministre du culte un honnête pasteur, et que dans un document technique sur les marteaux, un industriel frotté de français remplaça partout manche de marteau par poignée. *The point is: could he handle it?*

À cet égard, on pourrait aussi sensibiliser aux problèmes certaines grandes compagnies qui offrent des contrats de traduction à leurs clients: *International Association of Business Communicators*, *Canadian Ad and Sales Club*, l'Association canadienne des relations publiques, etc.

b) Auprès du public que l'on devrait inciter à rejeter systématiquement les traductions défectueuses. À cet égard, comme la rédaction de lettres de protestation individuelles représente un effort que l'on n'a pas toujours le temps ni l'énergie de fournir, il a été proposé que l'ATIO mette au point une lettre de réclamation standard ménageant des blancs qu'il suffirait de remplir pour l'adapter à chaque cas particulier, et qu'elle organise un service de réclamations que l'on pourrait contacter par téléphone et qui se chargerait de formuler la plainte auprès de la compagnie ou de l'organisme coupable de maltraduction.

VOUS AVEZ DIT TRADUIRE?

Que demande-t-on de nos jours aux traducteurs hormis de fournir des traductions dans tous les domaines? Les tâches qu'on lui assigne dépassent en fait de plus en plus le cadre de la traduction au sens strict du terme. Il doit fournir:

a) **Des adaptations.** Par exemple, pour la traduction du rapport annuel de la Fondation canadienne d'études économiques, il fallait non seulement traduire, mais remplacer les exemples cités par des exemples québécois. Pour la T.V. Ontario, le guide d'accompagnement de l'émission *la Troisième vague* devait être non pas traduit mais adapté pour le public francophone. Les mêmes dépêches en anglais de Radio-Canada font l'objet de plusieurs rédactions en français selon l'émission où elles vont être diffusées et le public auquel elles s'adressent.

b) **Des créations.** Les traducteurs de NALACO et *Canadian Tire*, par exemple, doivent produire des vidéos françaises n'ayant en commun avec les vidéos anglaises que l'objectif à atteindre. Certains traducteurs sont ainsi amenés à devenir des producteurs.

c) **De la rédaction:** dans le secteur public comme dans le secteur privé, on demande très fréquemment au traducteur de rédiger des textes d'ordre divers: bulletin, magazine de la maison, rapport, circulaire, etc. De traducteur, il est devenu rédacteur, chargé des communications à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

d) **De la corédaction.** Lorsque les documents exigent plusieurs étapes intermédiaires (questionnaire, réponses, compilation, article final), il est beaucoup plus opératoire de faire appel à des « corédacteurs » travaillant parallèlement en se concertant que de procéder à une succession de traductions. C'est ce que font déjà diverses entreprises. Le Service de traduction du gouvernement de l'Ontario s'achemine lui aussi de plus en plus vers la production de documents qui ont le même contenu informatif que les documents anglais mais sont directement rédigés en français. L'un des plus beaux exemples de corédaction est sans doute la revue *En route* d'Air Canada.

e) **Des résumés.** Pour des raisons de contraintes matérielles et d'efficacité, le traducteur se voit souvent demander de résumer, verbalement ou par écrit, des documents rédigés dans une autre langue, ou des débats, discussions, tables rondes, etc. Sa tâche est donc double: dégager l'essentiel du texte, et le formuler dans une autre langue. Ce travail est encore plus délicat quand le message final est destiné à un vaste public (rédaction des nouvelles en français de Radio-Canada à partir des dépêches en anglais).

f) **Des équivalents** faisant intervenir des contraintes spécifiques. La traduction de scripts par exemple exige que la longueur des phrases ou des mots soit à peu près semblable dans les deux langues, et que le texte soit aisément prononçable. Dans les traductions publicitaires, l'image est là, terriblement contraignante. Le sous-titrage doit tenir compte de la

largeur de l'écran, du temps d'apparition de l'image, et de l'image elle-même. Étant donné le développement des moyens de communication audio-visuels dans le secteur privé et public, ce type de travail est de plus en plus fréquent (voir Télidon, Téléglobe et Infomat par exemple). Autre exemple de contrainte matérielle: la traduction des questions posées pour les sondages téléphoniques doit se plier à des exigences de clarté et de concision.

g) **De la révision:** le traducteur est souvent amené à relire et à corriger des textes rédigés par des spécialistes: ingénieurs, techniciens, juristes, etc., travail qui exige et une excellente compétence linguistique et une bonne connaissance du public auquel le document est destiné.

Bref, ce que l'on demande de plus en plus au traducteur, c'est d'être un rédacteur et surtout un communicateur, c'est-à-dire quelqu'un qui soit capable de transmettre efficacement un message au public auquel il est destiné.

COMMENT FORMER CE MAÎTRE JACQUES?

Un consensus se dégage pour demander du traducteur les qualités suivantes: culture générale, qualité de la langue, clarté, concision, réalisme, souplesse, aptitude à travailler en équipe et sous pression.

♦ **Culture générale:** Ce terme recouvre deux notions fondamentales. D'une part une solide formation dans une variété de domaines (sociaux, politiques, économiques et scientifiques) et la remise à jour permanente de ces connaissances. D'autre part, la maîtrise des divers codes culturels.

Bien sûr, le traducteur ne peut pas être spécialiste en tout, mais si c'est un bon généraliste ayant appris à bien se documenter, il est en mesure d'effectuer des traductions dans des domaines spécialisés. En cas de difficultés, il peut faire appel à des personnes-ressources qui lui fourniront les éclaircissements dont il a besoin. Nombreux sont les traducteurs qui, aidés par des réviseurs, des spécialistes, et une bonne documentation, ont réussi à effectuer des travaux en des domaines très techniques dans lesquels ils étaient profanes. C'est la raison pour laquelle les employeurs s'attachent essentiellement aux qualités rédactionnelles des traducteurs qu'ils embauchent, parce que la spécialisation peut toujours s'acquérir sur le tas, alors que les compétences linguistiques sont le produit de toute une éducation qu'il est trop tard pour entreprendre à ce stade-là.

Il n'en demeure pas moins qu'il est conseillé d'avoir des connaissances techniques assez approfondies dans un ou deux domaines particuliers et de les choisir autant que possible dans des secteurs où la demande est croissante et le nombre de spécialistes insuffisant. C'est le cas actuellement, par exemple, des traductions juridiques et publicitaires en Ontario.

♦ **Qualité de la langue.** Cette question ne peut être dissociée de celle de la norme à adopter,

problème éternellement soulevé et jamais résolu. Le traducteur doit-il se conformer à l'usage de la communauté linguistique à laquelle il s'adresse, ou respecter les règles du « bon usage » codifié par l'OLF? Perpétuer un usage « fautif » ou adopter une pratique normative? Un consensus se dégage pour répudier les anglicismes, les impropriétés, les formes syntaxiques non standards même si « c'est comme ça qu'on dit chez nous ». Il faut à la fois éduquer le public et faire passer la communication, ce qui demande un certain doigté. Plusieurs exemples de solution sont proposés: utilisation des termes techniques corrects, mais accompagnés de leur explication donnée entre parenthèses; utilisation des deux termes à la fois avec indication de celui qui est correct. Ex. pile (« battery »). Comment l'utilisateur apprendra-t-il que dans son transistor il lui faut une pile s'il se voit toujours proposer une « batterie »? Il ne faut d'ailleurs pas confondre connaissance passive et utilisation active. Les gens peuvent très bien comprendre un terme qu'eux-mêmes n'utilisent pas. Petit à petit, la compétence linguistique du public s'améliorera et le traducteur aura ainsi joué un rôle d'éducateur et contribué à promouvoir la qualité de la langue. Au reste, plusieurs participants ont noté une sensible amélioration linguistique de la population en général.

♦ **Vérification de la qualité.** En vertu des principes qui viennent d'être exposés, cette vérification devrait être double. Idéalement, toute traduction devrait être soumise à un réviseur, qui peut aussi bien être un autre traducteur (il ne s'agit pas ici d'une hiérarchie mais d'un contrôle mutuel), de même qu'à des « cobayes » représentant le public visé, pour vérifier l'efficacité de la communication.

Il semble donc impératif, notamment en Ontario, où la traduction (au sens large du terme) traverse une crise de croissance, et où les services en français sont de plus en plus nombreux, de former des gens qui aient une excellente maîtrise de leur langue maternelle et qui, capables de penser en français, soient à même de composer un texte clair, précis et bien écrit, qu'il s'agisse d'une traduction ou d'une création. Il n'est plus question pour le traducteur de se cantonner derrière les murailles de la traduction. Il lui faut désormais monter en première ligne et assumer pleinement les besoins de la création sous toutes ses formes.

CH. KLEIN-LATAUD ET G. QUILLARD
Université York, Toronto, Canada